



Affaire suivie par Emmanuel VIGOUR
Courriel : urbanisme@coeurdecharente.fr
Ligne directe : 05.45.20.51.44

Mansle, le 08/02/2022
Le Vice-Président à
Maître TARDIEU Vincent
63 avenue de la République
16340 l'Isle d'Espagnac

Vos Réf. : Vente Consorts BIAUJOUT (VALADON)/ROBION (2021000248) - VTA//

Objet : Demande d'intention d'aliéner hors zone de droit de préemption urbain
DIA01602422X0001 reçue en mairie le 14/01/2022

Maître,

Vous nous avez adressé une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU).

Il s'agit d'un Bâti sur terrain propre, situé 19 RUE DE LA COMBE à AUSSAC-VADALLE (16560), cadastré section 0D-0124, d'une superficie totale de 480 m², dont le prix d'aliénation est fixé à 91000.00 €.

Je vous informe que **le bien cité ci-dessus n'est pas concerné par le droit de préemption urbain**.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Laurent DANEDE
Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de
l'Environnement
Communauté de communes Cœur de Charente

